



Etude personnalisée

SANTÉ

Mademoiselle Virginie ACHERITOGARAY  
rue du paradis  
33700 MERIGNAC

## Etude personnalisée Clarea

### Votre interlocuteur :

65593 Cabinet CHARENTON GUILLAUME  
22 RUE CH. CHAUMET  
33140 VILLENAVE D ORNON

Interlocuteur : CHARENTON Guillaume  
Tél : 06 95 88 80 80  
Fax :  
E-mail : guillaume.charenton@gmail.com  
Numéro ORIAS : 12069078

Cabinet CHARENTON GUILLAUME - SIREN 789003464

### Votre profil

Assurés	Date de naissance	Régime obligatoire
<b>ACHERITOGARAY Virginie</b>	<b>12/02/1979</b>	<b>Sécurité Sociale</b>
ACHERITOGARAY Jade	19/08/2011	Sécurité Sociale

**Adresse :** rue du paradis 33700 MERIGNAC

**Téléphone :**

### Votre garantie : Clarea

-  Des garanties Optique / Dentaire renforcées
-  Pas de délai d'attente
-  Modularité avec les packs Optique / dentaire (remboursements forfaitaires supplémentaires) et Bien être (psychologue, shiatsu, acupuncture, diététicien, vignettes orange...)
-  Option responsable : -10% sur votre cotisation en contrepartie de la facturation du tiers payant (2€ / facture)
-  Tarification particulièrement attractive pour les couples et familles
-  Protection Juridique Santé

### Votre cotisation mensuelle (prélèvement mensuel sans frais)

	Clarea G13 2
Cotisation d'assurance	57,68 €
Pack Optique / Dentaire	-
Pack Bien être	-
<b>Cotisation totale</b>	<b>57,68 €</b>

Droit d'entrée pour un nouvel adhérent par dossier : 11 €  
Cotisation d'association par mois par dossier : Clarea 1.55 €

# Etude personnalisée santé

## CLAREA



Les remboursements incluent les remboursements du régime de base (sauf pour les montants exprimés en euros qui sont versés en complément des remboursements du régime de base) ; ils ne peuvent dépasser les frais restant à la charge de l'assuré.

Les garanties du présent contrat s'inscrivent dans le cadre du dispositif législatif des contrats d'assurances visés à l'article L 871-1 du code de la Sécurité sociale dits "contrats responsables".

Frais pris en charge	Clarea G13 2
<b>Hospitalisation médicale / chirurgicale / maternité / à domicile / Etablissements spécialisés</b>	
Séjour accompagnant	25 € / j (2)
Forfait hospitalier	100 % Frais réels (3)
<b>Secteur conventionné</b>	
Frais de séjour	100 % Frais réels
Honoraires	150 % BRSS
Chambre particulière	50 € / j (1)
<b>Secteur non conventionné</b>	
Frais de séjour	150 % BRSS
Honoraires	150 % BRSS
Chambre particulière	50 € / j (1)
<b>Soins et prestations inopinés à l'étranger</b>	
Pris en charge par le régime de base	100 % BRSS
<b>Frais médicaux courants - Consultations et visites</b>	
Consultations et visites	100 % BRSS
Consultations et visites psychiatriques, neuropsychiatriques, et neurologues	100 % BRSS
Actes techniques médicaux, actes d'obstétrique, actes d'anesthésie, actes de chirurgie	100 % BRSS
Actes d'imagerie, et d'échographie	100 % BRSS
Analyses, auxiliaires médicaux	100 % BRSS
Transport	100 % BRSS
<b>Pharmacie</b>	
Vignettes blanches et bleues	100 % BRSS
<b>Dentaire</b>	
Soins	100 % BRSS
Prothèses et orthodontie remboursées par le régime de base	200 % BRSS
Prothèses et orthodontie non prises en charge par le régime de base, parodontie, implantologie	200 € / an
<b>Optique</b>	
Supplément verres progressifs	50 € / an
<b>Montures et verres, lentilles prescrites remboursées ou non prises en charge par le régime de base, y compris lentilles jetables, chirurgie réfractive</b>	
Montant de base (par bénéficiaire)	100 € / an
Si aucun remboursement n'est intervenu l'année précédente	150 € / an
Si aucun remboursement n'est intervenu les 2 années précédentes	200 € / an
<b>Prothèses médicales</b>	
Orthopédie, prothèses médicales et capillaires	100 % BRSS
<b>Prothèses auditives</b>	
Montant de base (par bénéficiaire)	100 € / an
Si aucun remboursement n'est intervenu l'année précédente	150 € / an
Si aucun remboursement n'est intervenu les 2 années précédentes	200 € / an
<b>Cures thermales</b>	
Frais d'établissement et honoraires	100 % BRSS
Frais de transport et hébergement	200 € / an
<b>Prévention</b>	
Actes remboursés par le régime de base	100 % BRSS
<b>Services</b>	
Tiers payant (remboursements automatisés - télétransmission)	Oui
Assistance Plus	Oui
Exonération des cotisations en cas de décès accidentel	Oui
Protection juridique santé	Oui
Médecin Direct	Oui

(1) Durée illimitée en cas d'hospitalisation chirurgicale et médicale (hors psychiatrie), limitée à 90 jours par an pour les établissements et unités de soins et de réadaptation, et exclue pour les établissements et unités psychiatriques

(2) Pour les enfants de moins de 16 ans, limité à 60 jours / an

(3) Durée illimitée en cas d'hospitalisation chirurgicale et médicale et limitée à 90 jours par an en établissements et unités spécialisés (établissements psychiatriques, de soins de suite ou de réadaptation)

## Exemples de remboursements

Les exemples de remboursements ci-dessous incluent les remboursements du régime de base quand il intervient. Ils ne peuvent excéder les frais réels engagés.

### Hospitalisation

#### 5 jours de séjour accompagnant enfant si hospi

Aucune intervention du régime obligatoire

Exemple de dépense : 400 €

Projet 1 : 125,00 €

### Consultation

#### 1 consultation chez le pédiatre

Base de remboursement : 28,00 €

Exemple de dépense : 23 €

Projet 1 : 23,00 €

### Optique

#### 1 paire de lunettes verres unifocaux

Base de remboursement : 20,32 €

Exemple de dépense : 500 €

Projet 1 : 112,19 € à 212,19 €

### Dentaire

#### 1 prothèse dentaire SPR 50

Base de remboursement : 107,50 €

Exemple de dépense : 500 €

Projet 1 : 215,00 €

### Divers

#### 5 séances de psychomotricien

Aucune intervention du régime obligatoire

Exemple de dépense : 175 €

Projet 1 : 0 €

Projet 1 : Clarea G13 2

- Montant de base
- Si aucun remboursement n'est intervenu l'année précédente
- Si aucun remboursement n'est intervenu les 2 années précédentes